



74  
AAZ

3



issa



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES

DECISION n° 128 /19/DG/CNPS DU \_\_\_\_\_ 2019

portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 32/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 23 novembre 2018 pour les travaux de construction des centres de prévoyance sociale de deuxième catégorie de Nkambe, Banyo et Yokadouma en trois (03) lots indépendants, en procédure d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n°95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU l'Ordonnance n°73/17 du 22 mai 1973 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n°84/006 du 04 juillet 1984 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 32/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 23 novembre 2018 ;
- VU le procès-verbal des travaux de la CIPM de la CNPS en sa session du 04 janvier 2019.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>.- Les trois (03) lots de l'Appel d'Offres ci-dessus visé sont attribués suivant tableau ci-après :

Lot	Attributaire	Lieu d'exécution	Montant HTT	Délai d'exécution
1	Infructueux	Nkambe	- // -	- // -
2	Infructueux	Banyo	- // -	- // -
3	MANU Sarl B.P 11504 Yaoundé Tel: 675 125 607	Yokadouma	368 967 235	08 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliation :

- PCA/CNPS
- ARMP ;
- P/CIPM
- Affichage ;
- Archives.

